

## **Charter of Fundamental Social Rights**

Dans l'exercice de leurs activités, les entreprises du groupe Générale des Eaux, en France et dans le monde, partagent les valeurs de la qualité du service et de l'utilité sociale.

Elles entretiennent avec leur environnement des relations de responsabilité à long terme qui intègrent une forte composante sociale.

Les membres de l'Instance de Dialogue Social Européen - direction de l'entreprise et représentants des salariés - souhaitent dans cette perspective et à travers l'adoption de cette déclaration commune rappeler leur ferme attachement au respect des droits fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail.

Les dirigeants des entreprises du Groupe, ainsi que les représentants du personnel, s'engagent à veiller tout particulièrement au respect des normes suivantes

### **Interdiction du travail des enfants**

Ce principe interdit de faire travailler des enfants de moins de quatorze ans ou plus jeunes que l'âge de la scolarité obligatoire en vigueur dans les pays concernés.

### **Interdiction du travail forcé des détenus ou condamnés**

Ce principe interdit de faire travailler contre leur gré des détenus ou des condamnés, sous quelque forme que ce soit.

### **Respect de la liberté syndicale**

Ce principe interdit aux employeurs toute discrimination à l'égard des salariés qui serait liée à leur appartenance à une organisation syndicale.

Ce devoir de vigilance s'exercera tant à l'égard des activités placées directement sous leur responsabilité qu'à l'égard des activités de leurs sous-traitants et fournisseurs.

Le Bureau de l'Instance de Dialogue Social Européen pourra saisir la Direction des Ressources Humaines du groupe Générale des Eaux de toute difficulté relative aux droits fondamentaux ci-dessus mentionnés.

Cette déclaration commune entre la Direction Générale et l'Instance de Dialogue Sociale Européen sera diffusée dans l'ensemble du groupe Générale des Eaux, et déposée auprès des instances compétentes de l'Organisation Internationale du Travail.

21 November 1996.

*[Signed by Jean-Marie Messier, company chair and CEO, and Jacques Bacilière, EWC secretary]*